COMMISSION SPORTIVE

Réunion du : **A :** **Fin :**	**20/03/2024** **15h30** **18H00**
Présidence : **Présents :**	M . LHUILIER Jacques Mme CHARRAUD Clémentine, MM AUBARD Patrick, BOURGUIGNON Jean, CAETANO Bruno, DABIN Jean François, VALEUR Jacques

Pour Information

La Commission sportive décide de repousser la première journée des Play Off Championnat U18 D1 prévue le 13/04/2024 au **18/05/2024**, laissant la date du 13.04.2024 pour refixer des matchs de Championnat.

Dates Play Off U18 D1 :
. 18/05/2024
. 25/05/2024
. 01/06/2024

Dossiers transmis par la Commission des Arbitres

Match n° 27979067 – E. Reuilly-Massay 1 / FC Levroux 1 du 24.02.2024 – Coupe de District :

La Commission,

Suite au retour de la commission des arbitres, la réserve est déclarée irrecevable en la forme,

Confirme le résultat acquis sur le terrain :
E. Reuilly/Massay : 8 buts
FC Levroux : 0 but

Dossier transmis par la Commission de Discipline

Match n° 26530126 – FC Mers-Montipouret 1 / FC2S 1 du 25.02.2024 – D3 B :

La Commission,

Suite au retour de la commission de discipline ,

Décide match perdu à FC2S , par pénalité 0 but -1point , pour en reporter le bénéfice au club de FC Mers Montipouret 3 buts 3 points

FC Mers Montipouret doit 80 € pour droits de réserve.
Fc2s doit remboursement droit réserve 80 € au FC Mers Montipouret.

Etude de dossier en cours

Match n° 26974757 – OC Châteauroux 1 / AS Neuvy Pailloux 1 du 17.03.2024 – D4 E :

La Commission,

Suite à la réclamation du président de Neuvy Pailloux après match ,

Décide match non homologué et

Demandes supplémentaires au club de l'OC Chateauroux

Matchs arrêtés

a) Par réduction à moins de 8 joueurs

Match n° 26517824 – US La Châtre 1 / SA Issoudun 1 du 17.03.2024 – D1 :

Match arrêté à la 5ème minute de jeu

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 159.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité »,

Considérant que l'équipe du club de SA ISSOUDUN s'est présentée avec 8 joueurs sur le terrain au coup d'envoi,

Considérant la sortie sur blessure de 1 joueur du club de SA ISSOUDUN .

Considérant que l'équipe du club de SA ISSOUDUN n'avait alors 7 joueurs sur le terrain, l'arbitre a interrompu la rencontre à la 5ème minute de jeu, sur le score de 1 à 0 en faveur du club de US LA CHATRE,

Par ces motifs,

Décide de donner match perdu par pénalité par suite de réduction à moins de 8 joueurs au club de SA ISSOUDUN (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice au club de US LA CHATRE (3 buts et 3 points), en application des dispositions de l'Article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de l'article 6.1.e des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Match n° 26974452 – US Ciron 1 / SC Tendu 1 du 17.03.2024 – D4 D :

Match arrêté à la 15ème minute de jeu

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 159.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité »,

Considérant que l'équipe du club de US CIRON s'est présentée avec 8 joueurs sur le terrain au coup d'envoi,

Considérant la sortie sur blessure de 1 joueur du club de US CIRON,

Considérant que l'équipe du club de US CIRON n'avait alors 7 joueurs sur le terrain, l'arbitre a interrompu la rencontre à la 15me minute de jeu, sur le score de 2 à 0 en faveur du club de US TENDU,

Par ces motifs,

Décide de donner match perdu par pénalité par suite de réduction à moins de 8 joueurs au club de US CRION (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice au club de FC TENDU (3 buts et 3 points), en application des dispositions de l'Article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de l'article 6.1.e des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

III - COUPES

Coupe de l'Indre

¼ de Finale de la Coupe de l'Indre Seniors :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
28001983	Usb Vendoeuvres	Montgivray Us	**29/03/2024**	20H00 terrain de St Gaultier
28001982	Us Poinconnet	Alliance C.S. Buzanc	**29/03/2024**	20H00

½ Finales de la Coupe de l'Indre Seniors :

US LE BLANC	FC DEOLS	WEEK END DE PAQUES
USB VENDOEUVRES OU US MONTGIVRAY	US LE POINCONNET OU ACS BUZANCAIS	LUNDI 1er AVRIL A 14H30

Dates retenues pour les prochains tours :
- 1/2 finales : Dimanche 31 Mars 2024 (Week-end de Pâques)

Coupe de District Henri Legros

Clubs présents : SS Cluis, La Berrichonne Cx, SS Bélâbre, BVN, AS Ardentes, FCMO

Le tirage du 3ème de la Coupe de District Henri LEGROS effectué par un jeune joueur de la Berrichonne donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 31 Mars 2024 à 14 h 30** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
28081189	As Chabris	Ardentes As	31/03/2024	14H30
28081193	Bordes As Les	Cluis Ss	31/03/2024	14H30
28081191	Niherne As	U.S. La Chatre	31/03/2024	14H30
28081186	A.S. Brion	St Gau-Thenay	31/03/2024	14H30
28081190	Bvn	Parnac V.A Ac	31/03/2024	14H30
28081192	Pont Chretien	St Maur Us	31/03/2024	14H30
28081195	Obterre Fc	F.C.M.O.	31/03/2024	14H30
28081194	Belabre Ss	Issoudun Sa	31/03/2024	14H30
28081188	U.S. Gatines	Sassierges Ec	31/03/2024	14H30
28081185	U.S. Reuilly	Fc M/M/T	31/03/2024	14H30
28081184	Villedieu Us	Fc Valp 36	31/03/2024	14H30
28081187	ES Vineuil Brion	Etoile Cx	31/03/2024	14h30

Exempts : E. Arpheuilles Clion, A St Valentin, ES Poulaines, FC Diors

Possibilité de jouer :

. le Samedi 30.03.2024 à 20 h
. le Lundi 01.04.2024 à 15 h

Coupe Edouard BARES

Le 1er tour de la Coupe Edouard BARES :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
28025024	Maron As 1	Sp.C. Vatan 3	31/03/2024	14H30
28025035	Alliance C.S. Buzanc 3	Ent St Gen Palluau 1	**31/03/2024**	14H30
28025030	USAP 3	S.C. Tendu 1	31/03/2024	14H30
28025038	Bouges Us 1	Vicq Nahon Lv 1	**31/03/2024**	14H30
28025031	U.S. Brenne Vendoeuv 2	Pouligny St P 2	**31/03/2024**	14H30
28025025	U.S. Reuilly 3	Neuvy Pail As 1	31/03/2024	14H30

Coupe de l'Indre Féminines

Clubs présents : SS Cluis, La Berrichonne Cx, SS Bélâbre, BVN, AS Ardentes, FCMO

Le tirage des ¼ de finale de la Coupe de l'Indre Féminines effectué par Emilie BEAUJEAN DELAGE donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 31 Mars 2024 à 15 h**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteus	Date match	Heure
28081955	Alliance C.S. Buzanc	Bas Berry Fc	31/03/2024	15 h 00
28081954	Obterre Fc	Cluis Ss	31/03/2024	15 h 00
28081956	Chateauroux	Touvent Chat.	31/03/2024	15 h 00
28081953	Belabre Ss	F.C. Luant	31/03/2024	15 h 00

Possibilité de jouer le :

. le Samedi 30.03.2024 (15 h ou 20 h)
. le Lundi 01.04.2024 à 15 h

½ finale le 09 mai 2024
Finale le 1er juin 2024.

Challenge Raymond CAUTINAT

¼ de Finale du Challenge Raymond CAUTINAT :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
27979036	F.C. Levroux	Liniez Ac	07/04/2024	10H

Prochaines dates :
½ Finales : 05.05.2024
Finale : 01.06.2024

Coupe Pierre ROUX U18

2ème tour de la Coupe Pierre ROUX U18 :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
27979058	Fc Deols	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	01/04/2024	15H

Exempts : Etoile Cx, US Le Poinçonnet

Coupe Maurice HERVAULT U15

1/2 finales de la Coupe Alain LABRUNE :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
27979065	Foot. Sud Bouzanne	Châteauroux	04/05/2024	15H
27979066	Entente Berry Sud	Deols	04/05/2024	15H

Coupe de District U15

HOMOLOGATION du 2ème tour :
Est qualifié pour le tour suivant : ACS Buzançais + l'exempt EGC Touvent Cx

Prochains tirages Coupes

Le 10 Avril 2024 à 18 heures au District

. Coupe Pierre ROUX
. Coupe Alain LABRUNE
. Coupe de District U18
. Coupe de District U17
. Coupe de District U15

IV - FMI week-end des 16 et 17 Mars 2024

RAPPEL:

EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI

RAPPEL:

UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI

IL EST IMPERATIF DE REPONDRE A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pêlemêle ou indésirables)

TRESORERIE

. Remboursement frais arbitrage aux clubs D3 soit 35 € :

Date	Division	N° Match	Equipes	
16/03/2024	D3 B	26530141	E. SCO-EGUZON 1	US MONTGIVRAY 3
17/03/2024	D3 B	26530142	AS ARDENTES 2	USAP 2

Vu et pris connaissance de la Commission Régionale Sportive et des calendriers du 14/03/2024

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président
J. LHUILIER